RF
PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2021
066-246600415-20211202-DE_057_2021-DE

Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :	**Nombre de Conseillers :** 38 **En exercice :** 38 **Présents** : 30 **Votants** : 36 ***Délib. n° 06 – 02/12/2021***
MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-et-un, le deux décembre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Jeudi 25 novembre 2021

Présents : BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), NOGUERA Laurence (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PERSON Claude (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BOHER Monique (T), ROMERO Pierre (T).

Absents ayant donné pouvoir : AYMERICH Claude (T) à Caroline PAGES (T), BONACAZE Benoit (T) à Claudine BOTEBOL (T), LECOINNET Jean-Philippe (T) à Danielle POUDADE (T), METLAINE Naïma (T) à Françoise CRISTOFOL (T), NOGUES Dominique (T) à Jacques GARSAU (T), PARRILLA Jérôme (T) à Alain DOMENECH (T).

Vivien PETIT a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 7-1 ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération du conseil communautaire n°02 prise en date du 11 mars 2020 portant dernière modification du protocole d'accord actuellement en vigueur dans le groupement

SACHANT que le protocole d'accord est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail des agents dans les services de la communauté de communes Roussillon Conflent ;

CONSIDERANT les nouveaux cycles de travail des agents de chaque service, définis dans le cadre du passage aux 1607h ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité technique en date du 04 Novembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention,
Le Conseil communautaire,

VALIDE la modification du protocole d'accord tel qu'annexé à la présente délibération, en vue d'entériner les nouveaux cycles de travail des agents de Roussillon-Conflent.

CHARGE le président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
William BURGHOFFER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT